



## Pension alimentaire effet retro-actif

Par **jmc2013**, le **14/10/2009** à **13:12**

Bonjour,

En 2007 le JAF a fixé le montant de la PA pour mon fils a 154 euros

P.A. que j'ai toujours payer...Hors d'avril 2008 a février 2009 suite a une dispute avec sa mère, mon fils est venu vivre a mon domicile...

J'ai payé la PA de mai 2008 malgré que mon fils soit entièrement a ma charge...j'ai adressé un référé au JAF pour signaler cette situation. ne pouvant payer 154 euros de PA a la mere de mon fils & en plus l'ayant chez moi. Je n'ai jamais eu de réponse.

Pendant 10 mois je n'ai eu aucune aide financière de la part de mon ex compagne cette dernière se réfugiant derrière le jugement...

depuis février 2009 mon fils tres versatile est retourné chez sa mère qui a immédiatement réclamé la P.A. !

j'ai fait remarque que pendant 10 mois elle n'avait jamais subvenu aux besoins de notre fils. J'ai pris un avocat qui a immédiatement contacté le JAF pour faire réviser la PA a la baisse etant donné que mon ex avait fourni des informations erronées me concernant...La PA a été ramené a 100 euros.

Je viens de recevoir un commandement a payer via huissier me réclamant les 10 mois ou mon fils était a mon domicile.

Puis-je de mon coté reclamer avec effet rétro-actif une PA a mon ex compagne sur cette même période?